



Commune d'Heiltz-l'Evêque

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal

N° 2024/08

OBJET : Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2023 (sans reprise anticipée et après vote du compte administratif) - **Budget principal**.

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf avril à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Heiltz-l'Evêque, en séance publique sous la présidence de M. NICOMETTE Michel, Maire.

Date de convocation

14/04/2024

Présents : MM. NICOMETTE Michel, NICOMETTE Emmanuel, HARLE-JACQUET Thierry, SALLEZ Sébastien
Mmes LANFROY Amandine, GAY Martine

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : MM. RUPPRECHT Judicaël, PLANTEGENET Marc-Antoine,
BEAUJOIN Sébastien.
Mmes DENIS Laura. GAY Martine

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

M. Emmanuel NICOMETTE a été élu secrétaire de séance.

Le conseil vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Pour rappel, résultat de clôture 2022 :

Déficit d'investissement reporté en recettes d'investissement du budget 2022	:	- 4 103,74 €
Excédent de fonctionnement reporté en recettes de fonctionnement du budget 2022	:	39 266,70 €

Résultat exercice 2023:

Déficit d'investissement	:	- 60 214,37 €
Excédent de fonctionnement	:	59 545,03 €

Résultat de clôture 2023 :

Section d'investissement	:	- 64 318,11 €
Section de fonctionnement	:	+ 98 811,73 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement ne laisse pas apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de	:	0 €
En recettes pour un montant de	:	0 €

Besoin net de la section d'investissement est donc de :

64 318,11 €

.../...



Commune d'Heiltz-l'Evêque

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal

N° 2024/08

OBJET : Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2023 (sans reprise anticipée et après vote du compte administratif) - **Budget Principal.**

.../...

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'affecter au budget de l'exercice 2024 l'excédent de fonctionnement de 98 811.73 € comme suit :

- Affectation en réserves (compte 1068) en section d'investissement d'un montant de 64 318,11 €
- Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) d'un montant de 34 493,62 €

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (en recettes d'investissement) : **64 318.11 €**

Compte 002 :

Excédent de fonctionnement reporté (en recettes de fonctionnement) : **34 493.62 €**

Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations,
Fait à Heiltz-l'Evêque, le 19 avril 2024

Le Maire,

Michel NICOMETTE,



Envoyé en préfecture le 17/05/2024

Reçu en préfecture le 21/05/2024

Publié le

ID : 051-215102716-20240419-DEL2024_08-DE

Le secrétaire de séance,

Emmanuel NICOMETTE